LES ACTEURS DU NUCLÉAIRE

© ASN et IRSN — sous la direction de : Geneviève Baumont, Emmanuel Bouchot, Olivier Jaray
Conception : Âme en science, Le-fabrique-créative, Phélizon consultant — Illustration et BD infographie — Dessin de la mascotte : Thomas Cabelic
Reproduction interdite sans l'accord de l'ASN/IRSN

AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

L'ASN ET L'IRSN : LE CONTRÔLEUR ET L'EXPERT

L'ASN et l'IRSN VEILLENT À LA SÛRETÉ des activités et installations nucléaires en France et à LA RADIOPROTECTION de l'homme et de l'environnement.

Leurs missions sont distinctes mais complémentaires.

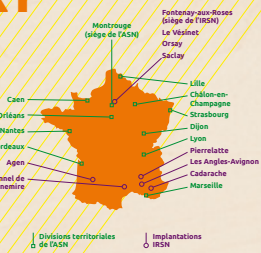

L'ASN : Autorité de sûreté nucléaire

Règlementation : l'ASN donne son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel ou lors des décisions réglementaires à caractère technique.

Autorisation : elle instruit les demandes d'autorisation des installations nucléaires. Elle peut accorder toutes les autorisations, sauf celles liées à la création ou au démantèlement des installations nucléaires de base.

Contrôle : elle vérifie le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations ou activités nucléaires.

L'ASN **informe** le public et les parties prenantes.

Ses 280 inspecteurs réalisent plus de 2 000 inspections par an; ils s'intéressent aux aspects techniques et matériels mais également aux facteurs sociaux, organisationnels et humains. Elle dispose de pouvoirs de sanction.

L'ASN participe à la gestion des situations d'urgence.

LE SITE DE L'ASN www.asn.fr

L'IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

L'IRSN apporte son **expertise** et son appui technique et opérationnel aux pouvoirs publics et aux autorités, en particulier en cas de crise ou de situation d'urgence radiologique.

Il veille à la **radioprotection** des travailleurs et de la population et assure la surveillance radiologique de l'environnement.

Il définit et met en œuvre des **programmes de recherche** nationaux et internationaux.

Il contribue à la **formation** en sûreté et sécurité nucléaires, et en radioprotection.

Il contribue à l'**information du public** sur les risques nucléaires et radiologiques.

Il réalise des expertises, des recherches, des analyses et des mesures pour des organismes publics ou privés.

Plus de 1700 chercheurs, experts et collaborateurs y travaillent en partageant ces valeurs : **indépendance, connaissance, proximité.**

LE SITE DE L'IRSN www.irsn.fr

La sûreté nucléaire est un bien commun. Elle doit être préservée par un système de contrôle et d'expertise indépendant de toute pression.

En débat

L'ASN et l'IRSN sont-ils vraiment indépendants ?

< *L'ASN et l'IRSN sont des organismes chargés au nom de l'État de réaliser respectivement le contrôle et l'expertise de la sûreté nucléaire sur le territoire national.*

Leurs financements étant publics, sont-ils vraiment indépendants vis-à-vis du gouvernement ?

> *Dans le domaine nucléaire, la marche vers la transparence a été longue et difficile.*

L'indépendance de l'ASN a été assurée par la loi « Transparence et Sécurité Nucléaire » de 2006. Cinq commissaires, nommés pour un mandat unique de 6 ans, dirigent l'ASN. Ils ne peuvent être révoqués par le gouvernement même si leurs décisions déplaisent.

Les activités de recherche de l'IRSN sont généralement réalisées dans le cadre de programmes internationaux et jugées sur des critères scientifiques. Ainsi, l'IRSN maintient et développe son expertise en sûreté et radioprotection.

QUI ÉLABORE LES RÈGLES DE RADIOPROTECTION ?

Des experts, des scientifiques discutent, au sein d'organisations INTERNATIONALES, des résultats de recherche et proposent des règles que les pays peuvent intégrer dans leurs LOIS ou RÉGLEMENTATIONS.

Études scientifiques internationales

Un consensus scientifique est élaboré au niveau international à partir des études faites dans les différents pays.

Principes généraux, doctrine

À partir de considérations scientifiques, économiques et sociales, la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) propose un mode de gestion du risque radiologique.

D'autres organismes interviennent dans leur domaine de compétence :

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE)
IRPA (International Radiation Protection Agency)
FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
OIT (Organisation internationale du travail)
PAHO (Organisation panaméricaine de la santé)
OMS (Organisation mondiale de la santé)
ICRU (Commission internationale des unités de mesure des rayonnements)
ISO (Organisation internationale de normalisation)
CEI (Commission électrotechnique internationale)

Toutes ces organisations se concertent au sein de l'**IACRS**. Ce comité interagences créé en 1966 facilite l'harmonisation en radioprotection.
Enfin, **Hersa**, association créée en 2007 à l'initiative de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) française, rassemble les responsables des autorités européennes compétentes en radioprotection.
Autant de structures qui apportent leur pierre à l'édifice dans le respect de leur rôle respectif.

Standards préréglementaires

L'AIEA et la Commission européenne élaborent des normes de radioprotection qui s'imposent aux États.

Législation nationale

La réglementation nationale vise à protéger les travailleurs, les personnes du public et les patients exposés aux rayonnements ionisants.

Illustrations : Hervé Bouilly
Source : IRSN

LES ACTEURS DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

En France, de nombreux acteurs PARTICIPENT à la sûreté nucléaire et à la radioprotection des installations et activités nucléaires civiles.

Gouvernement

Ministères chargés de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

- *Réglementation générale*
- *Décisions majeures concernant les installations nucléaires de base (autorisations de création, de démantèlement)*

Parlement

Assemblée nationale
Sénat

- *Contrôle*
- *Vote des lois*
- *Audition des acteurs*

Autorité de sûreté nucléaire

- *Réglementation*
- *Autorisation*
- *Contrôle*
- *Information du public*
- *Participation à la gestion des situations d'urgence*

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

- *Appui technique aux autorités de sûreté*
- *Expertise et recherche sur les risques nucléaires et radiologiques*
- *Information du public*
- *Participation à la gestion des situations d'urgence*

Sept groupes permanents d'experts

- *Avis (assortis ou non de recommandations) pour l'Autorité de sûreté nucléaire*

Industriels et professionnels

Andra, Areva, CEA, EDF…
Hôpitaux et professions médicales
Centres de recherche
Utilisateurs de rayonnements ionisants

- *Premiers responsables de la sûreté de leurs installations et activités*

Organisations non gouvernementales

- *Vigilance*
- *Proposition*
- *Questionnement*
- *Information*

Commissions locales d'information

- *Instances pluralistes auprès de chaque installation nucléaire de base*
- *Information, concertation, recours à l'expertise*
- *Fédérées au sein de l'ANCCLI*

Citoyens

- *Droit à l'information*
- *Connaissance des actions de protection*
- *Vigilance*
- *Questionnement*

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

- *Instance d'information, de concertation et de débat*
- *Avis et propositions sur la sécurité nucléaire et la transparence*

LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION

Les commissions locales d'information (CLI) sont des INSTANCES PLURALISTES de discussion entre les acteurs locaux sur l'impact et la sûreté des centrales ou des installations nucléaires.

Les mission d'une CLI :

La CLI développe sa propre réflexion et adopte une attitude interrogative vis-à-vis de ses divers interlocuteurs dans ses missions :

- suivre l'impact des installations nucléaires
- informer les populations par les moyens qu'elle juge les plus appropriés
- réfléchir dans des commissions thématiques
- réaliser des expertises indépendantes : surveillance de l'environnement, suivi des visites décennales…
- être une force de proposition : la CLI de Gravelines a, par exemple, demandé la mise en place d'un barrage flottant dans l'avant-port pour protéger l'arrivée d'eau en cas de pollution maritime, elle a aussi demandé l'élargissement du territoire couvert par le dispositif d'alerte téléphonique automatique des populations.

© Jean-Marc Frémont/ASN

Qui participe à la CLI ?

La CLI se réunit régulièrement. Elle est composée d'élus locaux, de représentants d'associations de défense de l'environnement, de représentants des salariés, de représentants du monde économique local et d'experts. C'est un relai entre l'exploitant et l'Autorité de sûreté nucléaire, d'une part, et la société civile, d'autre part.

L'ANCCLI :

L'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, fédère les expériences et les attentes des CLI et porte leurs voix auprès des instances nationales et internationales.

Ses objectifs sont les suivant :

- *Favoriser l'échange* d'expériences et la mise en commun d'informations entre les CLI
- *Représenter l'ensemble des CLI,* au niveau national et international, sur tous les sujets qui peuvent les concerner (loi sur la transparence, déchets, vieillissement des centrales, transport des matières radioactives, surveillance de l'environnement, démantèlement…).
- *Faire procéder à des études* et expertises sur tout sujet lié à la protection de l'environnement et à la sûreté nucléaire
- *Offrir un soutien* logistique aux CLI
- *Organiser* différentes démarches pédagogiques à l'attention des CLI (visites, expositions..)
- *Assurer les relations* avec les instances nationales – Ministères, Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCITSN), Autorité de Sûreté nucléaire (ASN), Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et les organismes internationaux (Commission Européenne …).

© CLI de Chinon/EDF

Les CLI vous informent

Les Cli disposent de sites internet sur lesquels les actualités et les comptes-rendus de réunion sont diffusés publiquement.

LES CLI CONTRIBUENT À L'INFORMATION SUR LES COMPRIMÉS D'IODE

www.cli-gravelines.fr/Les-comprimes-d-iode/Fonctionnement-procedure-des-complications-d-iode

POUR VOUS AIDER À INFORMER : EMPRUNTEZ L´EXPO !

Le nucléaire et la radioactivité soulèvent de nombreuses interrogations. Cette exposition, RÉALISÉE PAR L'ASN ET L'IRSN, contribue à y répondre en toute neutralité.

Elle présente de manière synthétique et illustrée les connaissances de base nécessaires à la compréhension des différents enjeux.

Une exposition sur mesure

L'exposition est prêtée gratuitement par l'ASN et l'IRSN.

Il vous suffit de contacter l'ASN ou l'IRSN pour composer votre exposition en fonction de vos besoins et de vos contraintes : le thème choisi, la taille et le type de lieu, les équipements et la durée.

L´exposition s´adapte à vos besoins d´information :

En proposant 5 thèmes essentiels…

1 La radioactivité, c'est quoi ?
2 Les centrales sont-elles sûres ?
3 Les effets de la radioactivité sur le corps
4 L'accident nucléaire
5 La radioactivité autour de nous

…qui peuvent être complétés par 5 autres thèmes.

6 Que faire des déchets ?
7 Des rayons pour soigner
8 Usages méconnus des rayonnements
9 Les acteurs du nucléaire
10 Le cycle du combustible

Comment l´emprunter ?

Délai pour le prêt
1 mois avant votre événement

Temps de montage
Pour 30 panneaux 1h
et 30 min pour le démontage

Nombre de personnes nécessaires
1 personne

Poids d'un panneau
2,26 kg

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE OU RÉSERVATION

contact@asn.fr — contact@irsn.fr

Cette exposition existe aussi sous une forme plus élaborée et dotée de différents modes de médiation :

Des panneaux en bois
permettant de mieux valoriser les contenus.

Des dispositifs d'animation
enrichissant l'expérience de visite, l'exposition utilise différents types de supports (audiovisuels, jeux interactifs, objets muséographiques).

Des conférences
présentées organisées par l'ASN et l'IRSN pour faire vivre le dialogue avec les visiteurs et répondre à leurs interrogations.

Ces éléments créent un parcours scientifique complet, à la fois pédagogique et ludique.

© **ASN** et **IRSN** — **sous la direction de** : **Geneviève Baumont, Emmanuel Bouchot, Olivier Jaray**
Conception : **Âme en science, Le fabrique-créative, Philizon consultant** — **Illustrations 3D** : **B3 infographie** — **Dessin de la mascotte** : **Thomas Cabelic**
Reproduction interdite sans l'accord de l'ASN/IRSN

AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

IRSN INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire